

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	02.02.2026	Folio n°	
	Délibération	2026-134		
	Nature	3.6		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

Syndicat Mixte
Normand'Innov

Siège Social

Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 23 DU 02.02.2026

7 questions numérotées 2026-130 à 2026-136

DELIBERATION

PRINCIPE PREALABLE A LA CONSTITUTION DE LA SEM (SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE) POUR LE CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES (CED)

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux de la Région Normandie – Abbaye aux Dames – Place Reine Mathilde – 14000 CAEN et dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémie PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Julie BARENTON-GUILLAS Jérôme NURY	Michel DUMAINE Béatrice GUYOT	Ensemble de la séance

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

EFFECTIF
En exercice : 10
Quorum : 6

Questions	Présents	Votants
2026-130 à 2025-136	10	10

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
19.01.2026	10 H 30	Gilles RABACHE	11 H 55	09.02.2026	10.02.2026

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	23	02.02.2026	N° d'ordre	N° délibération
				5	2026-134

OBJET	PRINCIPE PREALABLE A LA CONSTITUTION DE LA SEM (SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE) POUR LE CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES (CED)
-------	--

SR/EAJJS

Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants.

Par délibération n° 2024-73 en date du 16 septembre 2024, vous avez approuvé les principes de gestion future du Centre d'Essais Dynamiques (CED) suite à l'étude du Cabinet Calia, avec un mode de gestion de type « économie mixte » pour en assurer le portage, en privilégiant deux options, la SEM ou la SEMOP.

Par délibération n° 2025-81 en date du 7 février 2025, vous avez approuvé la création de la Régie du CED Normand'Innov et les statuts régissant cette régie dotée de la seule autonomie financière applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial, dans le cadre d'une phase transitoire pour l'exploitation et la gestion du CED. Ainsi, depuis le 20 mars 2025 le Centre d'Essais Dynamiques est géré et exploité dans le cadre d'une Régie Autonome.

À ce jour, la Régie du « CED Normand'Innov » assure l'exploitation du Centre d'Essais Dynamiques (CED1) ainsi que de la plateforme collaborative (CED2). Si ce mode de gestion a permis de structurer et de sécuriser le démarrage de l'activité, il apparaît désormais opportun d'envisager une évolution afin d'accompagner la montée en puissance du site, d'accélérer son développement économique et de renforcer sa capacité d'innovation.

Il est ainsi proposé de poursuivre la réflexion sur un changement de mode de gestion permettant d'ouvrir le capital à des partenaires privés. Cette ouverture vise à mobiliser des compétences industrielles, technologiques et commerciales complémentaires, à favoriser l'agilité décisionnelle et à inscrire le CED Normand'Innov dans une logique de performance économique et de création de valeur durable.

Dans ce contexte, et à la suite d'une étude financière et juridique approfondie, la création d'une SEM est envisagée. Ce schéma présente l'avantage de concilier le respect des règles de la commande publique et la sécurisation de l'intérêt général, tout en offrant aux actionnaires privés un cadre clair, stable et attractif pour leur investissement, fondé sur une gouvernance partagée et des perspectives de développement maîtrisées.

La SEM aurait pour objet la gestion et l'exploitation des activités d'essais « crash test et vibratoire » du CED Normand'Innov. Elle constituerait un outil structurant permettant d'optimiser les performances opérationnelles, de développer de nouveaux services à valeur ajoutée et de renforcer l'attractivité du site auprès des acteurs industriels et technologiques.

Conformément aux dispositions applicables aux SEM, le capital serait majoritairement détenu par le Syndicat Mixte, pour un montant maximal de 619 000 euros, garantissant ainsi la stabilité du projet et la continuité de l'intérêt public.

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	02.02.2026	Folio n°	
	Délibération	2026-134		
	Nature	3.6		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

Des démarches sont parallèlement engagées auprès de partenaires privés afin de finaliser la composition de l'actionnariat. Leur participation permettra de bénéficier d'un effet de levier financier et stratégique, tout en offrant des perspectives de rentabilité et de valorisation à moyen et long terme. Le capital social envisagé de la SEM s'élèverait à un montant maximal de 1.214.000 euros.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** la poursuite du processus pour aboutir à la constitution de la SEM envisagée, (éventuellement celle-ci devant intervenir avant le 31 juillet 2026) ;
- 2 - APPROUVER** l'étude et la finalisation de la structure de l'actionnariat, notamment en recherchant la participation de partenaires pour élaborer les projets de statuts, pour rechercher tous les types de financements susceptibles de concourir au financement du projet et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire ;
- 3 - AUTORISER** Madame la Présidente du Syndicat Mixte Normand'Innov, ou son Représentant, à mettre en œuvre et à signer tous les actes utiles à cette décision et les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUÉ